



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le mercredi 16 novembre 2022 à 20h sous la présidence de madame Sylvie EDELIN, 1^{ère} Adjointe au Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la mairie.

- **Présents (14)** : Mesdames DELRIEU, DERVIN, EDELIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs CURTON, DENIS, DESVAUX, FERREIRA, GUEULLET, REMMEAU

- **Excusé (1)** : M CHERION (pouvoir Mme EDELIN)

- **Quorum de 8 atteint**

Secrétaire de séance : M DESVAUX

Le PV précédent est adopté à l'unanimité

Madame Sylvie EDELIN rappelle le courrier adressé par monsieur le Maire à l'ensemble des conseillers municipaux et des agents, qui évoque son empêchement d'exercer sa fonction pour des motifs de santé. Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités, la suppléance temporaire du Maire est assurée par Sylvie EDELIN, Première Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal profite de cette réunion pour accueillir madame Coralie MARCHAND suppléante de la liste élue en mars 2020. Conformément à la législation elle devient Conseillère Municipale pour donner suite à la démission de monsieur Jean BACOURT pour raison personnelle.

1 - Projet agrivoltaïque

Le conseil Municipal a reçu pour une présentation des membres de la société ENOÉ pour la présentation d'un projet agrivoltaïque :

Les Etats de l'Union Européenne ont pour objectif d'atteindre 40% d'énergie renouvelable dans la production d'électricité d'ici 2030. Au-delà du déploiement d'installation photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles et sur les surfaces dégradées ou artificialisées, des installations photovoltaïques sur terrain agricole pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la programmation pluriannuelle de l'Energie.

La commune de Saint-Menoux a été contactée par la société ENOÉ pour la réalisation d'un projet de type agrivoltaïque sur le terrain d'un agriculteur de la commune, en l'occurrence la pose de modules photovoltaïques non jointifs permettant de laisser passer l'eau mais aussi d'accueillir les bovins.

Au niveau de la procédure « un avis consultatif » est demandé à la commune, avant la réalisation d'une étude d'impact environnemental. Ensuite un dossier de permis de construire est déposé avec réalisation d'une enquête publique. C'est la préfecture qui décide au bout de ce cheminement. Un projet met entre 4 et 6 ans avant d'aboutir.

Les élus municipaux ont mis en avant la révision du Plan Local d'Urbanisme, et notamment l'importance du volet paysager. Le Conseil Municipal émettra un avis consultatif lors d'un prochain Conseil Municipal.

2- Logements communaux

Les travaux s'achèvent, la réception des travaux se déroulera le mercredi 23 novembre avec pour rappel la mise en location à compter du 1^{er} janvier d'un T3 (2 chambres) avec un loyer de 430 € et d'un T5 (3 chambres) avec un loyer de 600 €.

En complément de son plan de financement, le Conseil Municipal avec l'intermédiaire du groupe la Poste, décide de vendre à la société ECONOMIE D'ENERGIE domiciliée 51 boulevard Bessières à PARIS 17^{ème}, des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) liés à la réhabilitation des 2 logements au prix de 4.50 €/ mWHC.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

3- Aire de jeux

Calendrier : Le terrassement s'achève cette semaine, le matériel et les jeux devraient arriver en décembre-janvier, certaines plantations vont se faire prochainement. La pelouse se fera courant mars. L'ouverture devrait se faire aux alentours des vacances de printemps.

4- Personnel

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour le tableau annuel des effectifs, prenant en compte passage de 25h à 28h d'un adjoint technique territorial et d'un adjoint d'animation territorial ainsi que le passage de 22h30 à 25h d'un adjoint d'animation territorial.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Le Conseil Municipal met à jour le tableau annuel des promotions sur la base des Lignes Directrices de Gestion. Cette délibération permet à l'exécutif municipal de faire des avancements de grade.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Le Conseil Municipal autorise la création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'une durée de 30h hebdomadaire au sein du service animation du 1^{er} décembre 2022 au 31 juillet 2023.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

5- City-stade

Le Conseil Municipal valide un estimatif de 21 355.40 € HT pour la pose d'un enrobé et d'un gazon synthétique au city-stade. Le constat est fait que lorsque les conditions météorologiques sont pluvieuses le citystade devient impraticable durant quelques jours. En complément à cette délibération une demande de subvention est faite à l'agence nationale du sport ainsi qu'au Département de l'Allier.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

6- Comptabilité Municipale

Le Conseil Municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Saint-Menoux à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi que pour les budgets annexes de la Maison de Santé, du Contrôle Technique et du CCAS. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée.

Votants : 15

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

7- Motion sur les prix de l'énergie

Le Conseil Municipal reprend une motion du Conseil Départemental de l'Allier sur les prix de l'énergie en demandant solennellement au gouvernement de saisir les instances européennes pour qu'elles renoncent à l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz. Elle soutient la cause des consommateurs, particuliers, entreprises et collectivités territoriales, assujettis aux rigueurs d'un marché européen de l'énergie qui échappe à notre souveraineté nationale.

Pour information le SDE 03 estime nos dépenses d'énergies pour 2023 à 95 000 € TTC contre 35 000 € TTC en 2021 ce qui va impacter fortement les finances municipales.

8- EPF SMAF

Le Conseil Municipal décide de réaliser une convention de portage avec l'EPF SMAF pour l'acquisition d'une parcelle de jardin B 749 situé en bordure du chemin privé situé après l'impasse du Couvent.

Votants : 15

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

9- CAF

La précédente convention Enfance-Jeunesse sur la période 2018-2021 a pris fin le 31 décembre 2021. En lien avec la CAF de l'Allier, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration, la conclusion et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Le Conseil Municipal dans ce cadre approuve les nouveaux modes de financement dans le cadre de la réalisation d'une Convention Territoriale Globale qui sera conclue au cours du second semestre 2022 après élaboration du diagnostic social et territoire partagé à l'échelle de l'EPCI et définition des enjeux.

Votants : 15

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Divers

- Monsieur Pascal FERREIRA se propose à devenir correspondant incendie et secours prévu à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.
- Une réflexion sur la désignation d'un élu rural référent de l'Egalité (ERRE) est proposée.
- Les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 6 janvier 2023 à 19h au Centre d'Animation Culturelle.

Fin de séance 23h00

La Présidente

Le Secrétaire

Sylvie EDELIN

Jean-Pierre DESVAUX

